

Prix canadien REALTORS Care® de 2020

Formulaire de mise en candidature



Les courtiers et agents immobiliers accomplissent des activités caritatives incroyables partout au Canada. Saisissez l'occasion pour faire connaître un collègue qui mérite d'être reconnu sur la scène nationale. S'il est l'heureux gagnant, son organisme de bienfaisance de choix bénéficiera également d'un don de 5 000 \$ de l'ACI.

Veuillez soumettre le formulaire de mise en candidature dûment rempli, accompagné d'au moins une lettre de recommandation d'un représentant d'organisme de bienfaisance enregistré, de même que toute autre documentation à l'appui (notamment des articles publiés dans les médias) et les envoyer par courriel ou par la poste à l'adresse suivante :

L'Association canadienne de l'immeuble
200, rue Catherine, 6^e étage
Ottawa (Ontario) K2P 2K9
info@REALTORSCare.ca

Toutes les mises en candidature doivent nous parvenir avant le 6 décembre 2019 à 16 h (HE).

1. Veuillez fournir vos coordonnées et celles de votre candidat.

PERSONNE QUI PROPOSE LA CANDIDATURE

Nom :
Entreprise/bureau (le cas échéant) :
Téléphone :
Courriel :
Lien avec le candidat :

CANDIDAT

Nom :
Entreprise/bureau :
Ville :
Téléphone :
Courriel :

Prix canadien REALTORS Care® de 2020

Formulaire de mise en candidature



2. Veuillez mentionner l'organisme ou les organismes de bienfaisance canadiens enregistrés qu'appuie le candidat dans ses activités caritatives. Décrivez brièvement la nature des activités caritatives du candidat au sein de cet organisme ou ces organismes. Assurez-vous de préciser depuis combien de temps le candidat fait du bénévolat auprès de cet organisme ou ces organismes; la fréquence à laquelle le candidat fait du bénévolat. Si vous avez besoin de plus d'espace, ajoutez une ou plusieurs pages.

3. Décrivez en quelques mots, les effets des contributions bénévoles du candidat dans sa collectivité. Si vous avez besoin de plus d'espace, ajoutez une ou plusieurs pages.

Prix canadien REALTORS Care® de 2020

Formulaire de mise en candidature



RENSEIGNEMENTS SUR LE PRIX DÉCERNÉ

Mises en candidature :

La période de mise en candidature pour notre prix de 2020 commencera le 9 septembre 2019. Toutes les mises en candidature doivent nous parvenir au plus tard le vendredi 6 décembre 2019 à 16 h (HE), afin que leur candidature soit retenue. N'importe qui peut proposer un courtier ou agent immobilier membre admissible au prix, sauf les membres siégeant actuellement au conseil d'administration de L'Association canadienne de l'immeuble (ACI) ou au comité REALTORS Care® (lire les critères d'admissibilité ci-dessous).

Les courtiers et agents immobiliers membres ne peuvent pas présenter leur propre candidature. Les personnes qui proposent une candidature doivent remplir notre formulaire de mise en candidature, en y incluant le nom et les coordonnées du courtier ou agent proposé, ainsi que leurs propres nom et coordonnées, à des fins de correspondance, et une description de la contribution du candidat à la collectivité, y compris la nature de son bénévolat, les noms d'un ou de plusieurs organismes de bienfaisance canadiens qu'il appuie, la durée des services rendus, et tout autre renseignement pertinent.

Les personnes proposant les candidats doivent également fournir *au moins une* lettre de recommandation d'un représentant d'organisme de bienfaisance enregistré que le candidat appuie afin que leur candidature soit retenue. La lettre doit être écrite par un représentant d'organisme de bienfaisance qui appuie la candidature et qui peut parler en faveur du travail bénévole non rémunéré du candidat et des effets qu'il a eus dans la collectivité.

Nous encourageons fortement les personnes proposant des candidats à fournir de la documentation supplémentaire à l'appui des activités caritatives du candidat et des effets qu'elles ont (par exemple, des articles publiés dans les médias), si possible, puisque cela pourra aider le comité de sélection à déterminer si le candidat satisfait aux critères d'attribution du prix.

Critères d'admissibilité :

Les candidats doivent être des courtiers ou agents immobiliers membres en règle (des professionnels détenteurs de permis immobilier qui sont membres de l'ACI). Les membres siégeant actuellement au conseil d'administration de l'ACI ou au comité REALTORS Care® ne sont pas admissibles. Les candidats proposés doivent avoir d'importants antécédents vérifiables à l'appui d'un ou de plusieurs organismes de bienfaisance canadiens. Ils doivent avoir apporté au moins certaines contributions au courant de l'année civile précédente (2019). Le comité de sélection tiendra également compte des efforts continus qui démontrent la profondeur de leur engagement en dehors de la période visée.

Prix canadien REALTORS Care® de 2020

Formulaire de mise en candidature



Le prix s'adresse aux courtiers ou agents immobiliers individuels, et non aux groupes, sauf si *deux* courtiers ou agents travaillent ensemble à un projet en tant que partenaires égaux et qu'il est réellement impossible de séparer leur travail.

Examen des candidatures et sélection du gagnant :

Notre comité de sélection comptera deux membres du comité REALTORS Care®, un administrateur actuel ou passé du conseil d'administration de l'ACI et un représentant du commanditaire du prix, s'il est disponible. Le comité se réunira par téléconférence au début de janvier 2020 afin d'examiner, d'évaluer et de classer toutes les candidatures proposées en vue de choisir un gagnant parmi elles.

Le gagnant doit accepter d'être photographié et interviewé, de faire paraître sa photo dans divers médias annonçant le prix attribué, et de faire l'objet d'une vérification des dossiers de police. Si le premier choix du comité de sélection refuse de se conformer à ces exigences, alors le deuxième finaliste sera contacté. Les candidats seront jugés en fonction des preuves fournies à l'appui de leurs contributions et de leur engagement personnel à un ou plusieurs organismes de bienfaisance canadiens enregistrés et des effets qu'ont eus leurs contributions personnelles.

La décision du comité de sélection sera finale et l'ACI ne s'engagera pas dans un débat concernant les résultats avec d'autres candidats ou personnes proposant les candidatures. Le gagnant et la personne qui l'a proposé seront informés des résultats en janvier 2020.

Attribution du prix :

Les frais de déplacement aller-retour à Ottawa ainsi que l'hébergement (jusqu'à deux chambres, si nécessaire) seront payés pour le gagnant et un invité, afin d'assister à l'AGA de l'ACI (le mardi 21 avril 2020) et on remettra au gagnant un trophée et un chèque surdimensionné de 5 000 \$, adressé à l'organisme de bienfaisance canadien enregistré de son choix, devant un auditoire de plus de 400 dirigeants du secteur immobilier. Le président du comité REALTORS Care® et un ou des représentants du commanditaire les lui présenteront.

Les résultats du prix attribué seront diffusés dans les médias partout au pays et l'ACI en fera la promotion dans son bulletin électronique *Quoi de 9?* (qui est diffusé directement à plus de 100 000 courtiers ou agents immobiliers membres), sur le site CREA.ca et dans les médias sociaux de l'ACI et de REALTORS Care®.

Le gagnant, ainsi que son invité, recevra également un billet d'entrée gratuit au dîner du président de l'ACI.